



Lancement de la campagne  
*JOUEZ LE JEU POUR LES J.O.*



---

Avril 2008

## DOSSIER DE PRESSE

Contact presse  
Nayla Ajaltouni, Coordinatrice : 01 42 03 82 25 - 06 62 53 34 56  
[n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org](mailto:n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org)

- 📄 Communiqué de presse
- 📄 Pas de médaille "Droits des travailleurs" pour les J.O. - Résumé du rapport Play Fair 2008
- 📄 Présentation du collectif Ethique sur l'étiquette
- 📄 Présentation des membres de la campagne Internationale
- 📄 Argumentaire de campagne
- 📄 Rapport Pas de médaille "Droits des travailleurs" pour les J.O., Play Fair, juin 2007.



COMMUNIQUE DE PRESSE / Lundi 31 mars 2008

**A l'occasion de passage de la flamme olympique à Paris, le collectif Ethique sur l'étiquette lance sa campagne « Jouez le jeu pour le JO », en amont des Jeux Olympiques de Pékin, pour le respect des droits de l'Homme au travail dans l'industrie du sport.**

### **CONFERENCE DE PRESSE**

**Le lundi 7 avril 2008 à 11h**

A la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

***Avec le témoignage de Mr Lu Decheng, ancien détenu des camps de travail forcé (laogai) chinois***

### **OPPORTUNITE PHOTO A L'ISSUE DE LA CONFERENCE DE PRESSE**

#### ***Happening devant la Bourse du Travail***

Des ouvriers contraints de travailler 12 heures par jour, sept jours sur sept, dans des conditions insalubres et dangereuses, pour des salaires inférieurs de moitié au minimum légal : tel est le quotidien de ceux qui fabriquent en Chine les marchandises qui arborent les cinq anneaux, symbole de l'idéal olympique, celui d'une « société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine » selon la Charte Olympique...

Face à cette situation insupportable et devant de telles contradictions, le collectif Ethique sur l'étiquette interpelle le mouvement olympique et sportif : il lance une pétition nationale appelant le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) à user de son influence auprès du Comité international olympique (CIO) pour qu'il mette en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre les violations des droits des travailleurs dans les entreprises qui fabriquent les produits estampillés JO. Le CNOSF est également appelé à inciter ses membres, notamment les fédérations sportives et les clubs sportifs, à s'engager en faveur du respect des droits de l'Homme au travail, en achetant du matériel fabriqué dans le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

A travers cette campagne, l'objectif sera aussi que les marques de sport et les pouvoirs publics prennent de nouvelles initiatives pour s'assurer de progrès dans le respect des droits de l'Homme le long des chaînes de production.

Les organisations membres et les groupes locaux du Collectif se mobiliseront à travers la France tout au long de la campagne, jusqu'à l'ouverture des Jeux.

#### **Contact presse**

**Nayla Ajaltouni : [n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org](mailto:n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org) – 01 42 03 82 25**

*Organisations impliquées : AFPV (Association des volontaires du progrès) – Asseco CFDT (Association études et consommation) – Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs – CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) – CFDT (Confédération française démocratique du travail) et 6 fédérations – CMR (Chrétiens dans le monde rural) – CFIE (Centre français d'information sur les entreprises) – CUF (Cités unies France) – Fédération Artisans du monde – FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) – FSU (Fédération syndicale unitaire) – Indecosa CGT – JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) – Ligue de l'enseignement – Orcades – Peuples Solidaires – Ritimo (Réseau d'information Tiers-monde) – Solidarité laïque – UFOLEP (Union françaises des œuvres laïques d'éducation physique).*

# PAS DE MEDAILLE "DROITS DES TRAVAILLEURS" POUR LES J.O.

Résumé du Rapport Play Fair, juin 2007

---

## **Les violations des droits de l'Homme au travail dans les entreprises fabriquant des produits sous licence olympique**

Début 2007, les enquêteurs de la campagne PlayFair 2008 ont recueilli des témoignages et mené des enquêtes dans quatre usines chinoises<sup>1</sup> accréditées de la licence olympique, et produisant, entre autres, des sacs, des casquettes et des articles de papeterie.

Parmi les violations qu'ils ont découvertes, figurent notamment :

### **Travail d'enfants**

L'entreprise Lekit Stationery a embauché plus de 20 enfants de moins de 16 ans, en violation de la loi chinoise du travail et du droit international. Ces enfants travaillaient de 8h00 à 22h30. L'enfant le plus jeune n'avait que 12 ans. Suite à l'annonce d'un audit social par des inspecteurs externes, tous les enfants ont été affectés à des postes de travail hors de la vue des inspecteurs...

L'embauche d'enfants mineurs se servant de faux papiers est monnaie courante en Chine.

### **Absence de contrats de travail**

La direction de Lekit ne délivre pas de contrat. En l'absence d'un registre attestant de leur emploi au sein de la firme et en cas de conflit du travail, il est quasiment impossible pour les travailleurs de prouver qu'ils étaient effectivement employés par l'usine et de faire le cas échéant valoir leurs droits en justice. Dans ces conditions, il est même difficile de démissionner sans risquer de perdre au moins un mois de salaire...

*A Mainland, un travailleur témoigne : « Même si vous demandez de démissionner, ils ne l'acceptent pas. C'est pourquoi de nombreux travailleurs s'absentent pour trois jours pour se faire licencier. Dans ce cas, on reçoit au moins le salaire du mois précédent [mais pas du mois en cours] ».*

### **Horaires à rallonge**

A Lekit, les ouvriers travaillent 12 heures par jour minimum. Il n'est pas rare de travailler également le dimanche à Lekit, afin de réaliser les heures supplémentaires imposées par la direction.

A Yue Wing Cheong, Eagle et Mainland, les ouvriers travaillent en moyenne 13 heures par jour ! A Eagle, ce rythme doit en outre être tenu 7 jours sur 7, 30 jours par mois...

*Témoignage d'une fillette de 13 ans qui travaillait chez Lekit : « Je commençais à travailler tôt le matin et je restais au travail jusqu'au lendemain à deux heures du matin ! Ce n'est pas arrivé qu'une seule fois mais 2 ou 3 fois par mois. J'étais épuisée mais ils m'obligeaient à retourner au travail comme d'habitude le lendemain ».*

### **Bas salaires**

A Lekit, les ouvriers sont payés à peine plus de la moitié du minimum légal. Or, le salaire minimum dans cette région est déjà extrêmement bas. Non seulement le salaire de base versé par la direction de Lekit n'atteint pas le montant du salaire minimum, mais les heures supplémentaires ne sont en outre pas payées plus que les heures normales.

A Yue Wing Cheong, les salaires sont 65 % plus bas que les normes légales et sont en outre systématiquement versés jusqu'à deux mois en retard.

Qui plus est, il existe une pratique très répandue en Chine qui consiste à imposer des amendes et déductions salariales importantes aux travailleurs pour les inciter à respecter à la lettre les consignes. Ainsi, à Lekit et à Eagle, des amendes équivalentes au salaire d'une journée sont imposées à toute personne qui passe plus de 15 minutes d'affilée aux toilettes. Un jour d'absence entraîne une déduction salariale équivalente au salaire de trois jours. A Yue Wing Cheong, trois jours d'absence dans le courant du même mois peuvent entraîner la déduction d'un mois de salaire voire le

---

<sup>1</sup> Lekit Stationary Co, Mainland Headwear Holdings Ltd, Eagle Leather Products, et Yue Wing Cheong Light Products

licenciement. A Eagle, un jeune travailleur a été renvoyé pour avoir refusé de se faire couper les cheveux.

### **Conditions de travail dangereuses**

Les ouvriers ne sont généralement pas informés des dangers potentiels présents dans l'usine avant de commencer à y travailler. Or, les conditions d'hygiène et de sécurité dans les usines sont très mauvaises : à Lekit, des travailleurs se sont plaints de brûlures fréquentes aux doigts ou aux mains.

Des travailleuses de Yue Wing Cheong sont exposées à des produits de teinture qui provoquent des brûlures aux mains : « *Bien entendu, ici personne ne porte de gants de protection ! Le fait de porter des gants ralentirait le travail et le superviseur vous accuserait d'arrogance.* »

A Yue Wing Cheong, les travailleuses se plaignent de la présence de poussières et de peluches qui rendent l'air irrespirable. Le système de ventilation en place ne suffit pas à assainir les locaux et les travailleurs ne reçoivent pas de masques pour se protéger. En outre, malgré les risques d'incendie que représentent les amoncellements de tissus inflammables posés à même le sol, il n'y a pas suffisamment d'extincteurs.

A Eagle, l'odeur de peinture est tellement forte que les employés se plaignent régulièrement d'étourdissements et de vertiges. Ils n'ont ni masques ni d'autres équipements de protection contre les émanations toxiques.

### **Absence de sécurité sociale et de congé maternité**

Bien la loi les y contraigne, les usines ne déclarent pas les travailleurs à la sécurité sociale et ne s'acquittent donc pas des cotisations sociales qui leur incombent. Le congé maternité, lui aussi théoriquement obligatoire, n'est pas accordé en pratique par la direction de ces usines. Les travailleuses enceintes peuvent uniquement demander un congé sans solde...

### **Absence de représentation syndicale**

Dans ces quatre usines, les enquêteurs n'ont trouvé ni organisation, ni comité, ni conseil de travailleurs, ni même une branche du syndicat officiel, ACFTU. La seule possibilité pour les travailleurs d'exprimer leurs doléances sur leurs conditions de vie et de travail c'est de s'adresser à leur superviseur ou au département du personnel...

### **Conditions de logement indécentes**

Les ouvriers sont le plus souvent logés sur place, dans des dortoirs qu'ils partagent avec jusqu'à huit personnes, et dans des conditions d'hygiène et de sécurité qui laissent à désirer.

A Eagle, chaque chambre est occupée par 14 personnes, qui doivent partager 7 lits superposés. Les habitations sont exiguës et bruyantes et de nombreux travailleurs se plaignent du fait qu'ils n'arrivent pas à trouver le sommeil...

### **Audits sociaux**

A Yue Wing Cheong, avant les visites d'inspection, la direction prend beaucoup de soin à préparer des fiches de paie fictives dans laquelle le salaire est calculé conformément à la loi.

Les travailleurs ont pour instruction de montrer la fiche fictive aux inspecteurs. Les travailleurs doivent en outre mémoriser la « formule correcte de calcul des salaires » et de la répéter aux inspecteurs au cas où ils seraient interrogés. D'autre part, le bureau du personnel force les travailleurs à signer une déclaration stipulant qu'ils ont suivi une formation, qu'ils n'ont en réalité jamais reçue.

A Mainland, les travailleurs ont été entraînés à mentir sur le montant de leurs salaires, sur leur temps de travail, etc.

## **Les quatre usines du Rapport Pas de médaille "droits des travailleurs" pour les J.O.**

### **1 - Lekit Stationery Company Ltd.**

Entreprise à capital taiwanais, située à Dongguan City, Guangdong, Chine. Elle produit des articles de papeterie et de maroquinerie : des calepins, des carnets d'adresses, des classeurs à anneaux, des catalogues de produits, des bulletins d'affaires, des blocs notes, des recharges pour agendas, des agendas reliés, des agendas à anneaux, des agendas Filofax, des accessoires de bureaux revêtus de cuir, des porte-documents en cuir, des porte-cartes de visite, des accessoires de bureau, des boîtes à CD, des porte-monnaie et autres articles cadeaux. Lekit est également fournisseur pour Filofax et MomAgenda.

### **2 - Yue Wing Cheong Light Products Co. Ltd**

Capital en provenance de Hong Kong de la maison-mère aux Etats-Unis.

Usine de sacs située dans le district de Longgang, Shenzhen. La maison mère aux Etats-Unis est située dans le Kentucky. Elle produit des sacs isothermes, sacs de sport, sacs pour ordinateurs, sacs pour langes, sacs à maquillage, sacs isolants, serviettes, sacs à dos, sacs pour pique-nique, sacs à main, porte-monnaie et jouets en peluche. En plus des JO, la firme fournit également différentes entreprises internationales comme Disney, Nike, Reebok, Wal-Mart, Home-Depot, Burberry, Marykay ou encore Dell.

### **3 - Eagle Leather Products Company Ltd.**

Usine de production basée à l'intérieur du complexe industriel Eagle Centre, à Dongguan. Elle appartient à la société Silver Billion International Enterprises Ltd. de Hong Kong. A la fois, un fabricant et un distributeur de d'articles produits sous la licence des JO de Pékin 2008 et se spécialise dans les sacs à dos et les valises. Selon les employés de l'usine, les commandes olympiques représentent désormais plus de 50% des commandes de l'entreprise.

### **4 – Mainland Headwear Holdings Limited**

Cette société se consacre à la conception, à la fabrication et à la distribution de casquettes et autres couvre-chefs. Ses sites de production sont basés dans les villes de Shenzhen, Dongguan et Panyu, dans la province de Guangdong (sud de la Chine). Elle est détentrice d'une licence de production et de distribution de casquettes pour les JO de Pékin 2008 et de droits exclusifs de production mondiale et de distribution en Chine (y compris Hong Kong) et au Japon de casquettes et autres couvre-chefs pour le logo FIFA, la société continue à explorer de nouvelles ouvertures commerciales en vue de la production et de la distribution de casquettes sous licence d'autres événements à portée internationale. Elle figure sur le tableau principal de la Bourse de Hong Kong depuis décembre 2000. Parmi les autres clients de la société figurent notamment Warner Brothers (Batman & Robin, Superman, Star Wars), NBA, MLB, NCAA, NHL, Manchester United Football Club, Reebok, Timberland, Ellesse, Fila et Diadora, ainsi que Kangol, NASCAR, Titleist, Quiksilver et Budweiser.

## LE COLLECTIF ETHIQUE SUR L'ETIQUETTE

---

Créé en 1995, le collectif **Ethique sur l'étiquette** regroupe des associations de solidarité internationale, de collectivités locales, des syndicats, des mouvements de consommateurs et des associations d'éducation populaire. Depuis septembre 2007, le collectif s'est constitué en association (loi 1901).

- **Le Collectif Ethique sur l'étiquette agit en faveur du respect des droits de l'Homme au travail dans le monde et de la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs citoyens sur la qualité sociale de leurs achats.** Il concentre son action sur les secteurs à forte intensité de main d'oeuvre comme le textile, les jouets ou les articles de sport. Depuis sa création, il interpelle les entreprises présentes en France et les grandes marques internationales afin qu'elles veillent à ce que les conditions de production des marchandises qu'elles commercialisent respectent les normes internationales du travail. Il demande aux administrations et aux entreprises de garantir que les pratiques d'achat favorisent le progrès social chez leurs fournisseurs et sous-traitants en y associant les syndicats, les ONG, les mouvements de consommateurs, les représentants des pouvoirs publics etc.
- Pour progresser vers ces objectifs, le Collectif **mobilise l'opinion pour faire pression sur les décideurs économiques et politiques**, notamment par le biais de campagnes. Pour atteindre un public le plus large possible, il s'appuie sur un réseau de **nombreux collectifs locaux répartis sur tout la France**. Ces collectifs relayent localement les campagnes et organisent des débats, des expositions, des interventions en milieu scolaire, etc., pour informer et mobiliser les consommateurs et tous les acteurs concernés par les achats éthiques : citoyens, élus, sportifs, commerçants...
- **Le Collectif inscrit son action dans une dimension internationale.** Il est notamment membre du réseau international **Clean Clothes Campaign**, dont il représente la branche française, et fonde son action sur les relations de ses membres avec des syndicats et associations de défense des droits des travailleurs dans les zones de production à travers le monde.

### Les membres du collectif **Ethique sur l'étiquette**

AFVP (Association française des volontaires du progrès) Asseco CFDT (Association études et consommation) Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) CFDT (Confédération française démocratique du travail) et 5 Fédérations CMR (Chrétiens dans le monde rural) CFIE (Centre français d'information sur les entreprises) CUF (Cités unies France) Fédération Artisans du Monde FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) FSU (Fédération syndicale unitaire) Indecosa CGT JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) Ligue de l'Enseignement Orcades Peuples Solidaires Ritimo (Réseau d'information Tiers-monde) Solidarité Laïque Ufolep (Union française des oeuvres laïques d'éducation physique).

## UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE

---

Le collectif *Ethique sur l'étiquette* relaie en France la campagne internationale « **Play fair 2008** », qui résulte d'une alliance entre 3 réseaux associatifs et syndicaux internationaux, dont la Clean Clothes Campaign, auquel le collectif est affilié.



La **Clean Clothes Campaign (CCC)** est une coalition d'associations de consommateurs, de syndicats, de militants des droits de l'Homme et de la solidarité internationale qui appelle les consommateurs à faire pression sur les entreprises nationales et européennes fabriquant ou commercialisant des produits textile, pour qu'elles progressent en faveur du respect des droits humains au travail. Présente dans 11 pays européens, la CCC réunit environ 250 associations et syndicats et travaille étroitement avec de nombreuses organisations partenaires dans les pays producteurs de vêtements.

Le collectif *Ethique sur l'étiquette* est le membre français de ce réseau.

[www.cleanclothes.org](http://www.cleanclothes.org)



Créée le 1er novembre 2006, la **Confédération syndicale internationale (CSI)** - (International Trade Union Confederation – ITUC) regroupe 304 organisations affiliées nationales dans 153 pays, représentant 168 millions de travailleurs.

Sa mission première consiste à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des travailleur(se)s au travers de la coopération internationale entre les syndicats, de campagnes mondiales et d'actions militantes au sein des principales institutions internationales. Elle agit principalement dans le domaine des droits syndicaux et des droits humains ; l'économie, la société et le lieu de travail ; l'égalité et la non-discrimination ; la solidarité internationale.

[www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)



La **Fédération internationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir (FITTHC)** - (International Textile, Garment and Leather Workers' Federation - ITGLWF) est un secrétariat professionnel international qui rassemble 220 [organisations affiliées](#) dans 110 pays, regroupant plus de 10 millions de travailleurs. Elle a notamment pour objectif de soutenir les syndicats du secteur dont les droits sont bafoués et de faire pression sur les organisations internationales et les diverses institutions compétentes afin que les intérêts des travailleurs des secteurs concernés soient pris en considération dans les décisions prises à l'échelon international.

[www.itglwf.org](http://www.itglwf.org)